

CONDITIONS DE VENTE
BOURSE AUX JOUETS FAMILLES RURALES
ST MACAIRE EN MAUGES

L'association Familles Rurales de St Macaire en Mauges organise une bourse aux jouets ouverte à tous public. Les personnes s'occupant de l'organisation et du bon déroulement de cet évènement sont bénévoles.

ARTICLE 1 : Le dépôt, la vente des jouets et la restitution des invendus se dérouleront au **CENTRE DU PRIEURE, rue Schweitzer 49450 ST MACAIRE EN MAUGES**, aux dates suivantes :

DEPOT DES JOUETS : Vendredi 18 novembre 2022 de 18h30 à 20h00

VENTE : Samedi 19 novembre 2022 de 9h00 à 12h30

RESTITUTION DES INVENDUS ET PAIEMENT DES DEPOSITAIRES :

Samedi 19 novembre 2022 de 14h30 à 15h00

ATTENTION : les articles non récupérés après la vente deviendront la propriété de l'association.

ARTICLE 2 : La bourse aux jouets a pour objet de prendre en dépôt-vente des jouets et livres pour enfants et adolescents.

Ne seront pas acceptés :

- Les peluches et jeux vidéo, les jeux incomplets...
- Les jouets sales, en mauvais état ou jugés non conformes.

**Seuls les articles en parfait état de fonctionnement
et respectant les normes en vigueur seront acceptés.**

Les jouets à piles doivent être munis de piles neuves afin de pouvoir les tester.

Attention, les articles de petite taille et/ou comportant plusieurs petites pièces devront être soigneusement emballés sous plastique et visibles pour la vente. **L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte.**

ARTICLE 3 : La vérification des articles s'effectue auprès d'un bénévole lors du dépôt des articles. Les organisateurs de la bourse se réservent le droit de refuser des articles au moment de la vérification, ou de retirer de la vente tout article qui leur semblerait incompatible avec la bourse.

ARTICLE 4 : L'association Familles Rurales de St Macaire en Mauges, organisatrice de la bourse assurera une surveillance lors de la vente mais **décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets confiés pour la vente.**

ARTICLE 5 : Le droit d'engagement pour participer à la bourse est fixé à :

- 2 € jusqu'à 30 articles déposés
- 3 € au-delà de 30 articles déposés

L'association se réserve le droit de limiter ou d'arrêter les dépôts si la quantité est trop importante et gênante pour le bon fonctionnement de l'évènement.

ARTICLE 6 : L'association Familles Rurales de St Macaire en Mauges sera l'intermédiaire entre les acheteurs et les déposants. **Elle retiendra donc 10% du montant total de chaque vente.**



Je, soussigné Mr/Mme.....

Certifie avoir pris connaissance des conditions de vente de la bourse aux jouets organisée par Familles Rurales de St Macaire en Mauges les 18 et 19 novembre 2022.

Signature

(précédée de la mention « lu et approuvé »)